



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Albert YOGO pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Raphaël SULTANA
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL

Membre absent: 1

Mme Isabelle DA SILVA

Délibération n°20221006DEL27

ACTION EDUCATIVE

Subventions associations scolaires

RAPPORTEURE : MME SONIA GRANDSERRE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de soutien au monde associatif, la commune peut accorder des subventions aux associations de coopératives scolaires afin de les aider dans leurs projets d'éducation.

Il est proposé d'attribuer deux types de subvention :

- une subvention « Coopératives Scolaires », d'un montant de 130,00 €, attribuée à la demande des directeurs d'école, ce montant est alors déduit du budget alloué pour l'achat de fournitures,
- une subvention « Sorties Scolaires », d'un montant global pour l'ensemble des écoles de 3 000,00 €. Le montant de l'enveloppe est réparti dans les écoles au prorata du nombre d'élèves ayant effectivement participé à une sortie scolaire dans l'année.

Il est proposé de verser aux coopératives scolaires des écoles, les subventions correspondant à la participation de Ville selon la répartition ci-dessous :

LIBELLE	Subvention Coopératives Scolaires 2022	Subvention Sorties Scolaires 2022
Alsace Lorraine maternelle	130,00 €	
Alsace Lorraine élémentaire		393,00 €
Anatole France élémentaire		
Anatole France maternelle	130,00 €	98,00 €
Ferdinand Buisson		78,00 €
Garenne maternelle		
Garenne élémentaire		309,00 €
Jean Jaurès Primaire		283,00 €
Jean Macé maternelle		156,00 €
Jean Macé élémentaire		281,00 €
Jean Moulin Primaire	130,00 €	200,00 €
Jules Ferry maternelle		176,00 €
Jules Ferry élémentaire		186,00 €
Pierre Cot maternelle	130,00 €	
Pierre Cot élémentaire		465,00 €
Saint Exupéry maternelle		249,00 €
Saint Exupéry élémentaire		
Louise Michel Primaire		126,00 €
Les Genêts		
TOTAL	520,00 €	3 000,00 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles pour l'année 2022 selon le tableau ci-dessous.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD